



La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur Affaires municipales

715, Square Victoria, Bureau 710  
 Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone : (514) 849-8373  
 Télécopieur : (514) 849-8873

Téléphone sans frais : 1-800-465-1754  
 Télécopieur sans frais : 1-800-465-6578

<http://www.apsam.com>

Directeur général et éditeur :  
 Alain Langlois

Coprésident patronal :  
 François Jutras, directeur des Ressources humaines, Ville de Québec

Coprésident syndical :  
 Claude Héту, directeur adjoint, SCFP-Québec (FTO)

Coordonnateur de la revue :  
 Alain Devost

Rédaction :  
 Pierre Bouchard - Communications B

Réalisation graphique :  
 Anne Brissette, graphiste

Distribution :  
 À la poste

Impression :  
 Impressions des Associés inc.

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 12 000 exemplaires

# Les pompiers et les mesures d'urgence

**L**e combat des incendies, c'est le lot des pompiers. Mais réagir et intervenir à l'intérieur d'un plan municipal de mesures d'urgence ne se produit pas tous les jours. Pour les services de prévention des incendies, la formation aux mesures d'urgence est un aspect à ne pas négliger, car l'imprévisible peut survenir à tout moment.



Le Centre de formation aux mesures d'urgences (CFMU), exploité par l'Institut maritime du Québec, a pour mission d'assurer la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre dans tous les domaines liés aux mesures d'urgence et de sécurité en général. Créé spécialement pour former le personnel navigant du Québec aux urgences maritimes, incluant le combat des incendies, il a maintenant pour mission la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre dans tous les domaines liés aux mesures d'urgence et de sécurité en général. C'est ainsi qu'il a élargi sa clientèle pour s'adresser aux municipalités qui désiraient former leurs employés dans ce domaine.

Le CFMU comprend une caserne permettant d'habiller 24 pompiers à la fois. À proximité se trouve un laboratoire où se tiennent des exercices intérieurs, tels un parcours avec obstacles pour les appareils de protection respiratoire autonomes, les exercices de colmatage, etc.

À l'extérieur, les pompiers disposent d'une maquette d'acier de 250 m<sup>2</sup>, compartimentée sur trois étages, permettant de tenir une multitude d'exercices relatifs au combat d'incendie, aux techniques de sauvetage, à la formation sur les espaces clos, à l'utilisation des appareils de protection respiratoire autonomes et aux techniques de ventilation, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le Centre de formation aux mesures d'urgences est situé à Saint-Romuald. On peut obtenir de la documentation sur ses cours en téléphonant au 418-835-1621.